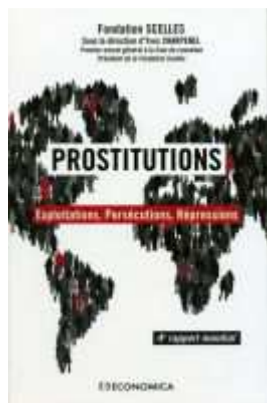




Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre  
l'Exploitation Sexuelle

# Exploitation sexuelle des minorités



## Extrait de :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction),  
*Prostitutions – Exploitations, persécutions, répressions (4<sup>ème</sup>  
rapport mondial)*, Ed. Economica, Paris, 2016.

© Fondation Scelles, 2016

Certains groupes ethniques sont victimes d'épreuves liées à leur présence même au sein de groupes dominants dans lesquels ils vivent ou survivent. Leurs vulnérabilités les exposent aux manoeuvres des exploitants de la traite et des réseaux d'exploitation sexuelle. On pourra arguer de leur inadaptation culturelle aux canons des sociétés dites modernes, il convient cependant de souligner les *a priori*, l'isolement et la discrimination dont ils sont l'objet.

C'est le cas de ce groupe que les Nord-Américains nomment les Autochtones que constituent, au Canada, les Natifs ou Indiens, les Métis et les Inuits. La colonisation de ces territoires y a importé une culture tout autre que celle des Autochtones, rapidement réduits à une minorité démunie face aux nouveaux critères sociaux. Leur mode de vie, leurs structures familiales et sociales, leurs liens générationnels ont été combattus comme une incohérence vivante avec les critères des colonisateurs, d'où la spirale de l'exclusion, de la perte des repères, de la pauvreté, des violences et des abus en tout genre.

En Inde, deux groupes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle, ainsi qu'à toutes les autres formes de violences arbitraires. Les Dalits, plus communément appelés Intouchables, sont les grands exclus des deux décennies de croissance que connaît le pays. Rien ne les distingue *a priori* du reste de leurs compatriotes, si ce n'est le stigmate qu'ils subissent à cause de la persistance dans les mentalités du système de castes, pourtant

officiellement aboli. Les femmes Dalits sont doublement victimes, de leur appartenance à cette caste d'une part, et de leur appartenance au genre féminin dans un pays où l'égalité des sexes reste un concept presque utopiste, d'autre part. D'autres peuples d'ethnies minoritaires, comme les Nats, font face à un phénomène de traite interne à leur communauté. Les femmes sont souvent condamnées à naître uniquement pour être exploitées sexuellement. Dans ce cas aussi, la complicité des autorités, le manque d'autres opportunités économiques et l'hostilité que ce groupe inspire expliquent, perpétuent et amplifient leur vulnérabilité.

Un lien existe entre ces minorités américaines, indiennes et une communauté européenne ancienne, les personnes issues de la communauté rom, qui cohabitent avec des sociétés qui leur sont généralement hostiles. Pour ce peuple nomade qui ne répond pas aux critères des sociétés structurées, la vulnérabilité est quasiment structurelle. Amplifiée par l'exclusion sociale, elle se manifeste par le rejet et la discrimination, le manque d'instruction, la pauvreté et par la complexité de l'aide sociale au regard de leur mode de vie. Au sein de ces trois groupes sociaux, les jeunes filles sont particulièrement exposées. Elles sont la proie des réseaux qui sont parfois leur propre famille.

## Femmes autochtones du Canada

D'après le *National Household Survey* de 2011, au Canada, environ 1 400 700 personnes

seraient des Autochtones, soit 4,3 % de la population canadienne. Il existe trois groupes autochtones : les « *First Nations* », groupe le plus important (851 500 personnes), les Métis (environ 452 000) et les Inuits (environ 60 000). Les Autochtones représentent une petite partie de la population totale mais sont très représentés dans les secteurs de la prostitution et de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Ainsi, les jeunes filles issues du groupe des *First Nations* sont surreprésentées dans la prostitution avec un taux exceptionnel de 14 % à 60 % selon les régions (Farley, 2004). Les données nationales révèlent que 75 % des jeunes filles autochtones mineures ont été victimes d'abus sexuels. Parmi elles, 50 % avaient moins de 14 ans au moment des faits et presque 25 % avaient moins de 7 ans (Sethi, 2007). A Vancouver, 60 % des jeunes victimes sont Autochtones (*Urban Native Youth Association*, 2002). Des enfants de 9 ans sont exploités à Saskatoon et la moyenne d'âge d'entrée dans la prostitution est de 11-12 ans. Bien que les données disponibles sur l'exploitation sexuelle se concentrent essentiellement sur les centres urbains tels que Vancouver, Toronto et Montréal, cela ne signifie pas que le problème est moins important dans les villes plus petites et dans les communautés autochtones rurales. Il y est moins connu.

La traite interne des jeunes filles autochtones prend plusieurs formes. Tout d'abord, le trafic peut être intrafamilial par des membres de la famille qui vont forcer d'autres membres à se prostituer. Le trafic sexuel peut également être organisé, par des gangs notamment, sous la forme de services d'escortes, de masseuses ou de danseuses. Enfin, des formes cachées de trafic, telles que les *trick pads*<sup>1</sup>, existent dans certaines parties du Canada (*Urban Native Youth Association*, 2002). Le déplacement des jeunes femmes victimes de traite est intrinsèque au processus de trafic et suit un modèle triangulaire entre les villes de différentes provinces du Canada. Par exemple, à Saskatoon (à proximité d'Edmonton et de Calgary), les jeunes filles sont déplacées dans les triangles Saskatoon-Edmonton-Calgary-Saskatoon et Saskatoon-Regina-Winnipeg-Saskatoon. Ces triangles, souvent interconnectés, sont répandus à travers tout le Canada et rendent les jeunes filles invisibles.

La vulnérabilité des femmes autochtones présente de nombreux points communs avec celle des populations issues de la communauté rom. 90 % de la population autochtone est au chômage (*The Manitoba Journal of Child Welfare*, 2003). Les femmes autochtones souffrent d'un manque d'éducation, d'une impossibilité chronique à trouver du travail, ne peuvent pas s'offrir un logement et ont des difficultés pour répondre à leurs besoins en nourriture et en vêtements. Cependant, les causes originelles de la vulnérabilité des femmes autochtones diffèrent de celles des personnes issues de la communauté rom. Elles prennent racines dans les années de colonisation.

### *Les victimes d'années de colonisation*

L'histoire de la colonisation est un facteur fondamental de l'exploitation sexuelle des filles autochtones. Plusieurs aspects de la colonisation tels que le capitalisme, l'institution de l'Eglise et l'armée ont affecté l'unité des familles, leurs langues, leurs cultures et leurs identités, leurs statuts économiques et l'aptitude des Autochtones à être parents (Lynne, 17 août 1998). Le système qui a permis la destruction des structures sociales et familiales a rendu ces communautés dysfonctionnelles, favorisant ainsi une l'augmentation des taux de violence, d'abus sexuels, de consommation de substances illicites et de suicide (*The First Peoples Child and Family Review*, 2005). Le sexe est traditionnellement considéré comme sacré dans la culture autochtone, c'est un « cadeau du Créateur » et un moyen de communiquer. Comme résultat de la colonisation, l'abus sexuel a été introduit dans les communautés autochtones qui vivent désormais avec « l'image historique des filles autochtones toujours disponibles sexuellement ». Les filles souffrant perpétuellement de la violence et des abus n'ont d'autres choix que de quitter leurs communautés à la recherche d'un endroit plus sûr.

Le système des internats d'Etat (une stratégie d'assimilation créée par l'Etat et gérée par l'Eglise) a eu de graves conséquences pour la culture des *First Nations* en général et des femmes en particulier. Ce système a été conçu pour éradiquer la culture autochtone par un processus de génocide culturel (Lynne, 17 août 1998). La croyance en la supériorité de la culture européenne est inhérente à ce genre de

politique d'assimilation. En tant qu'outil d'assimilation, le système des internats a échoué, mais il a réussi à causer des dommages irrévocables dans la culture des *First Nations*. Les enfants ont été arrachés à leur famille, à leur communauté et retenus captifs dans ces écoles. Le soin et l'éducation des enfants ont été perdus et remplacés par une prise en charge institutionnalisée caractérisée par l'autoritarisme, souvent jusqu'à l'abus physique, psychologique et sexuel (Lynne, 17 août 1998). Le résultat des internats sur les enfants et leurs parents ainsi que sur les générations suivantes peut être décrit comme un trauma collectif intériorisé. Ce type de trauma est le résultat de la séparation familiale, du dénigrement culturel, des abus physiques, sexuels et spirituels (Lynne, 17 août 1998). En résumé, la vie des jeunes autochtones « *est profondément influencée par les injustices passées et actuelles. Leurs problèmes actuels prennent racine dans l'histoire de la colonisation, dans le morcellement de leurs territoires traditionnels, dans les traditions communautaires et culturelles et dans les répercussions intergénérationnelles du système des internats* » (Parlement du Canada, octobre 2003). De plus, cela est accentué par les pratiques culturellement inappropriées de l'Etat providence, et le manque de systèmes de support adéquats expose encore plus les jeunes au risque de victime du trafic sexuel. Ainsi, sur plusieurs générations, les hommes et les femmes n'ont pas appris à avoir une sexualité « normale » et à éduquer les enfants sainement. De ce fait, de nombreux « survivants » des internats exploitent sexuellement leurs enfants (Farley, 2004).

### ***Un racisme qui imprègne la politique***

Le racisme systémique présent dans différentes sections de la société - média, justice, police, législateurs, fournisseurs de services et, plus largement la société canadienne en général - est très important pour comprendre le problème de la prostitution parmi les femmes autochtones. De plus, la représentation faussée des personnes autochtones proposée par les médias et les stéréotypes associés à leur culture les marginalise, en particulier les jeunes. Les jeunes filles sont perçues comme « faciles et disponibles » en raison des politiques discriminatoires et sexistes qu'elles ont subies, ainsi que leur statut inférieur dans la société.

Une étude sur 45 jeunes filles interrogées, qui ont été exploitées sexuellement, révèle que les jeunes filles autochtones sont exposées non seulement parce qu'elles sont des femmes dans la précarité et sans domicile, mais aussi parce qu'elles subissent le racisme et l'exclusion (Gorkoff, Runner, 2004). L'indifférence à leur détresse, reflet d'un syndrome du « Pas-chez-moi », minorise la gravité de ce phénomène.

Plusieurs politiques et législations continuent de marginaliser ces peuples, en particulier les femmes. Ainsi, en l'absence de politiques claires sur les droits de propriété matrimoniaux, les femmes autochtones sont obligées de quitter leur maison quand elles divorcent. La pénurie d'alternatives de logement dans les réserves et les communautés rurales amènent ces femmes à partir en ville où elles vivent dans la pauvreté, devenant ainsi très vulnérables au trafic à des fins d'exploitation sexuelle. La section 67 du *Canadian Human Rights* ne modifiant pas l'*Indian Act* empêche ainsi les personnes autochtones de porter plainte contre l'Etat fédéral. Une telle clause perpétue l'oppression des jeunes femmes autochtones et les prive de la protection dont bénéficient les autres jeunes filles canadiennes (*Native Women's Association of Canada*, 2007).

Dans certains cas, quand les autorités adoptent une approche plus dynamique et entreprennent des recherches, elles manquent souvent d'une démarche culturellement pertinente ou d'outils adaptés afin de lutter efficacement contre la prostitution. Le manque de connaissances sur l'exploitation sexuelle des jeunes femmes autochtones constitue une barrière aux initiatives et à la mise en place de mesures pour la combattre. Ainsi, l'exploitation sexuelle est toujours considérée comme une activité dans laquelle, selon les stéréotypes, les Autochtones veulent entrer.

### ***Une vulnérabilité exploitée dans les méthodes de recrutement***

La principale différence dans la manière dont les jeunes autochtones sont contraints à entrer dans l'industrie du sexe par rapport aux jeunes non-autochtones est la prévalence des membres de la famille comme trafiquants. Les jeunes autochtones viennent de familles déjà impliquées dans l'industrie du sexe, notamment par leurs parents (soit comme personnes prostituées soit comme proxénètes) ou par des proches (Pierce, 2009). Les

disparités socio-économiques des conditions de vie des familles autochtones affectent les enfants, les rendant très vulnérables aux prédateurs sexuels et aux trafiquants. Une fois entré dans l'industrie du sexe, le mineur devient plus difficile à identifier et à aider, car habituellement gardé dans un lieu clos ou à la maison. Les femmes et les enfants autochtones forment la majorité des personnes victimes de traite domestique au Canada.

### ***Recruter les filles les plus jeunes***

Dans les villes comme Winnipeg, Vancouver et toutes celles qui ont une forte concentration de personnes autochtones, les trafiquants ciblent de plus en plus les écoles comme lieux de recrutement. Ils attirent les jeunes filles autochtones dès l'âge de 10 ans dans les cours de récréation ou sur leur trajet pour aller à l'école en leur promettant des cadeaux, une bonne vie ou en les rendant dépendantes à la drogue. Ces jeunes filles sont trop jeunes et vulnérables pour comprendre l'exploitation sexuelle et s'en défendre. « *Chaque printemps, un recrutement actif de nos jeunes filles autochtones de CM1 et CM2 a lieu* » explique Caroline Kraus, principale de l'école élémentaire de Grandview. « *Nous voyons des groupes de trafiquants et de recruteurs essayer de pénétrer dans les cours d'école. Parfois, ils rentrent et essaient d'attirer les jeunes filles au dehors* ». Les proxénètes les isolent, les coupant de leur famille, de leurs amis, pour les mettre ensuite sur le trottoir. Les trafiquants utilisent aussi de plus en plus internet afin d'attirer les jeunes filles autochtones, particulièrement dans les communautés rurales, en vantant le charme des grandes villes ou sous couvert de fausses promesses de travail.

Une autre méthode utilisée est de transformer des petites filles, dès leur 11 ans, en recruteuses d'autres petites filles (*Urban Native Youth Association*, 2002). Quand les jeunes filles approchent leurs pairs avec le rêve d'une meilleure vie, cela paraît réel et très convaincant. Dans la majeure partie des cas, les jeunes filles qui travaillent comme recruteuses n'ont pas le choix et doivent se soumettre aux volontés des trafiquants à cause de la peur ou pour répondre à des besoins vitaux. Il en résulte une organisation hiérarchique dans laquelle les recruteurs s'occupent des revenus des filles qu'ils ont recrutées. Quand les recruteurs montent dans

l'échelle hiérarchique ils sortent ainsi du travail sur le trottoir.

### ***Exploiter la faiblesse des jeunes filles tout juste arrivées en ville***

Les proxénètes créent souvent un contact et un climat de confiance en proposant aux nouvelles arrivantes de leur faire rencontrer des gens ou de les aider à trouver un logement. Ainsi les aéroports constituent un lieu de recrutement dans les grandes villes comme Montréal, témoins d'une augmentation d'arrivées de jeunes filles autochtones, particulièrement des Inuits venant de communautés du Nord. Les trafiquants connaissent souvent quelqu'un dans la communauté qui les informe des intentions des jeunes filles partant en ville. Dès l'arrivée des jeunes filles à l'aéroport, les trafiquants les attirent sous le prétexte de leur fournir un logement ou de leur donner accès aux ressources dont elles ont besoin. Les bars sont également des espaces de recrutement ciblés par les trafiquants. Les jeunes filles autochtones qui voyagent depuis leurs réserves aux grandes villes vont dans les bars pour briser leur isolement et rencontrer d'autres personnes autochtones, en particulier depuis que les centres communautaires ferment tôt. Les trafiquants fréquentent ces lieux pour se lier d'amitié avec les jeunes filles en leur offrant un verre ou d'autres services. Ils les exploitent ensuite sexuellement.

Très souvent, les trafiquants séduisent des jeunes filles en leur achetant des cadeaux très chers ou en les manipulant émotionnellement. De ce fait, il n'est pas rare pour les jeunes filles sexuellement exploitées de décrire leurs trafiquants comme leurs petits amis. À cause de leur dépendance économique et émotionnelle, de nombreuses jeunes filles refusent ainsi de se considérer comme exploitées sexuellement.

### **Les femmes issues des groupes marginalisés en Inde**

L'incroyable violence sexuelle subie par les femmes en Inde a récemment attiré l'attention publique au niveau international, et a suscité de telles réactions de la société civile indienne outrée, que les autorités ont dû prendre la parole pour condamner fermement ces crimes. Rappelons le drame fatal de décembre 2012, très relayé médiatiquement, d'une étudiante en kinésithérapie de 23 ans

violée pendant 45 minutes par six hommes ivres avant d'être jetée pour morte hors d'un bus aux vitres teintées. Emblème des violences faites aux femmes en Inde en toute impunité, l'annonce de son décès 13 jours plus tard avait horrifié le pays.

### ***Inégalités de genre et inégalités de castes/d'ethnies***

Une étude de l'*International Center for Research on Women-Asia Regional Office* de 2011 sur les attitudes masculines à propos des femmes en Inde révèle qu'1 Indien sur 4 admet avoir employé la violence sexuelle sur sa conjointe ou une autre femme, et 1 sur 5 sur une partenaire stable. La moitié des hommes indiens ne considèrent pas l'égalité des sexes comme un concept sérieux. 80 % considèrent que s'occuper des enfants est un travail de femme et seulement 16 % participent aux tâches ménagères (*Redress Information & Analysis*, 16 mars 2014). Après deux décennies de croissance économique, l'Inde se retrouve encore à stagner au 130ème rang (sur 147 pays) en 2014 en ce qui concerne son indice d'inégalité de genre calculé par les Nations Unies (*PNUD India*). Les préjugés misogynes qui demeurent dans les mentalités masculines sont à la fois une illustration, une explication et une conséquence de cette situation que le pays peine à faire bouger.

Une étude du *Department of Women and Child Development (DWCD)* de 2007 estimait le nombre de personnes victimes de trafic dans le but d'être exploitées sexuellement à 2,8 millions en Inde. La majorité d'entre elles sont des femmes et des filles forcées de se retrouver dans la prostitution à cause de la pauvreté, dans la plupart des cas bien avant leur 18 ans. La demande pour des enfants de plus en plus jeunes et pour les vierges ne cesse d'augmenter, en partie nourrie par la peur du VIH/Sida. De nouvelles sources de destination pour les victimes de ce trafic émergent, les réseaux de trafiquants aux mains du crime organisé deviennent de plus en plus complexes et sophistiqués.

Le Département d'Etat américain souligne dans son rapport de 2014 sur la traite des êtres humains que 90 % de la traite des êtres humains en Inde est interne. Les personnes les plus vulnérables sont les femmes et les enfants issus des groupes sociaux exclus tels que les « Dalits » (ou Intouchables) ou les femmes appartenant à des ethnies minoritaires que le

gouvernement indien désigne sous le nom de « *Scheduled tribes* » (tribus répertoriées). La Constitution de l'Etat fédéral indien rédigée en 1950 garantit pourtant le droit à l'égalité dans ses articles 14 à 18. Une autre loi de 1989 *Scheduled Castes and Scheduled Tribes (prevention of atrocities)* (Prévention des crimes contre les castes et les tribus répertoriées) est venue compléter cette garantie à l'égalité des droits en prenant des dispositions particulières pour protéger les groupes vulnérables à l'exclusion, à la violence et à l'arbitraire.

Il est légitime de se demander pourquoi ce système d'exclusion et de violence perdure alors que le pays est armé d'un arsenal législatif irréprochable pour y faire face. L'immobilisme des mentalités, en particulier dans les zones rurales, est un facteur d'explication. Les forces de l'ordre, gangrénées par la corruption, font aussi preuve d'efforts très inégaux pour appliquer la loi. Elles sont même habilitées à la contourner en toute impunité grâce à un texte de loi *Armed Forces Special Powers Act* (Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées) datant de 1942, dont le texte s'inscrivait à l'origine dans le contexte d'état d'urgence décrété par les Britanniques contre l'insurrection indépendantiste.

Selon une étude des Nations Unies, dans 17 % des cas de violence (y compris les viols), les victimes se sont heurtées à l'opposition de la police quand elles ont tenté de porter plainte. Dans 25 % de ces cas, c'est la communauté même de la femme qui l'a découragée à signaler le crime. Enfin, plus de 40 %, les femmes n'ont pas essayé de chercher la justice auprès des autorités ou de la communauté de peur de représailles de l'agresseur et/ou du déshonneur. Dans seulement 1 % des cas, l'agresseur a été inculpé (*Redress Information & Analysis*, 16 mars 2014).

### ***Femmes Dalits (ou Intouchables)***

Le mot Dalit vient du sanskrit et signifie « brisé, opprimé, tyrannisé, ou oppressé ». Dalit s'applique aux membres des castes serviles qui sont nés avec le stigmate de l'intouchabilité. Ils sont considérés comme impurs et polluants, et sont par conséquent physiquement et socialement exclus et isolés du reste de la société. Les Dalits représentent une communauté de 170 millions d'habitants en Inde, soit 17 % de la population. Un Indien

sur six est Dalit, et du fait de leur identité, ces derniers subissent régulièrement des discriminations et des violences qui les empêchent de jouir des droits fondamentaux reconnus par les textes nationaux et internationaux et qui les privent de la dignité garantie à tous les citoyens Indiens (*NCDHR*). Il leur est interdit de manger avec des membres de castes plus « élevées » et d'entrer dans leurs demeures, d'utiliser les puits des villages, d'entrer dans les temples des villages, de porter des sandales ou même de tenir un parapluie en présence de membres des castes supérieures, ils sont exclus et s'assoient seuls dans les restaurants, ne peuvent faire du vélo au sein du village, et doivent enterrer leurs morts dans un terrain séparé. Ils sont souvent expulsés injustement par des individus de castes supérieures, et se retrouvent à la périphérie des villages, sur des terrains impropres à la culture. Les femmes Dalits sont les victimes de la combinaison de la discrimination à la fois contre leur caste et contre leur sexe, ce qui a pour conséquence des abus, des violences et leur exploitation dans l'indifférence quasi-générale. Selon une étude de 2010, 21 femmes Dalits sont violées et 13 Dalits (hommes et femmes confondus) sont assassinés chaque semaine. Les crimes contre les individus de cette caste sont en constante augmentation depuis 2000. Le taux de condamnation des crimes commis contre les Dalits n'était que de 5,3 % en 2006 (*Legally India - Blog*, 25 août 2014).

En 2013, les Nations Unies révèlent que 62,4 % des femmes Dalits ont admis avoir subi au moins une agression verbale, 54,8 % une agression physique, 46,8 % une agression sexuelle, 43 % ont expérimenté la violence domestique et 23,2 % le viol (*UN Special Rapporteur on violence against women*, 2013). Depuis peu, la presse rapporte la façon très régulière des faits de violence extrême contre des femmes Dalits. En juin 2015, une fillette Dalit s'est fait gravement battre, puis menacée de mort par des femmes d'une caste plus élevée parce qu'elle avait projeté son ombre sur un homme de leur famille alors qu'elle pompait de l'eau au puits du village (*The Times of India*, 16 juin 2015). En octobre 2015, la police a arraché de force ses vêtements à un couple Dalit et les a obligés à marcher dans les rues, parce qu'ils ont tenté de porter plainte pour un vol. En 2015 encore, deux sœurs Dalits de 15 et de 23 ans ont été condamnées à

subir un viol collectif et à être exhibées nues par un conseil de village composé uniquement d'hommes, à titre de châtiment parce que leur frère s'était enfui avec une femme mariée d'une caste plus élevée. Cette affaire a suscité une telle indignation, au niveau national et international, que la Cour Suprême a fini par reconnaître la nécessité de protéger ces deux femmes.

Selon les ONGs qui défendent les droits des Dalits, depuis l'arrivée au poste de Premier ministre de Narendra Modi en mai 2014, les actes de violence contre les Dalits et les autres minorités ont augmenté de 500 %. Son gouvernement a aussi réduit les fonds destinés aux programmes d'aide aux Dalits et aux femmes de 50 % (*Salon*, 22 octobre 2015). Les femmes Dalits sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale, à cause de leur pauvreté extrême qui les pousse vers la prostitution de survie. Cependant, d'autres facteurs découlant de leur situation de pauvreté et d'exclusion perpétuent la prostitution endémique dont sont victimes les femmes Dalits. La survivance du système de prostitution forcée rituelle des Devadâsî au sein de cette caste en est un. La pratique des mariages forcés de filles très jeunes qui se retrouvent ensuite exploitées sexuellement par leur époux, répudiées et vendues par ce dernier à un trafiquant en est un autre. Après avoir été violées, répudiées ou abandonnées, les femmes Dalits sont rejetées, stigmatisées, n'ayant comme seul recours, la prostitution de survie. Leur caste n'étant écoutée ni par la police ni par la justice, ces femmes deviennent des proies faciles à enlever, à violer, à exploiter sexuellement quasiment en toute impunité.

#### ***Quand la prostitution forcée de femmes des minorités ethniques est une tradition***

Au sein de ces groupes vulnérables vivant en Inde se perpétue la tradition de consacrer les filles à la prostitution de génération en génération. Cette pratique est devenue la norme, souvent perçue comme une évidence. En parallèle, le reste de la société peine à remettre en cause ce système qui stigmatise d'autant plus ces groupes qu'ils sont méprisés à cause de ces rites considérés comme immoraux et vicieux. Environ 16 % des personnes victimes d'exploitation sexuelle ont été prostituées à cause des pratiques considérées traditionnelles (Devadâsî et Adivâsî) (*International Journal for Equity in*

*Health*, 25 septembre 2008). 645 de ces groupes *Scheduled Tribes* (Tribus répertoriées) sont recensés dans les 35 Etats indiens. Adivâsi est le terme générique pour désigner leurs membres qui représentent 8,6 % de la population indienne, soit 104 millions de personnes, selon le service de recensement gouvernemental *Census of India* (censusindia.gov.in). Plus de 95 % d'entre eux vivent dans des zones rurales et 68 % n'arrivent pas jusqu'au lycée (*Salon*, 22 octobre 2015).

Dans certaines de ces communautés, on considère que les filles ne peuvent avoir d'autre destinée que d'être prostituée dès leur puberté, comme chez les Nats, les Bedias, les Faasi, les Banjar et les Demmuris. Pour la plupart, ces groupes ethniques étaient à l'origine des nomades dont l'activité consistait à divertir les cours des nobles. Avec le temps, ils se sont sédentarisés et la prostitution de leurs femmes est devenue leur principale source de revenus. Les victimes sont forcées à la prostitution traditionnelle à un très jeune âge (9-13 ans) par des membres masculins de la famille (parents, frères) qui endossent alors le rôle de proxénètes.

Cette économie basée sur la prostitution dans des villages entiers serait en partie le résultat de l'occupation britannique. En 1871, le *Criminal Tribes Act* a classifié les groupes ethniques pratiquant des activités criminelles. Les populations nomades qui exerçaient les arts du spectacle figuraient dans la liste. A force de répression et de violences, ces peuples se sont sédentarisés et ont eu recours à la prostitution de survie, qui est alors devenue une tradition.

Nat Purwa, dans l'Uttar Pradesh, est le village où cette coutume endémique est le plus médiatisé. Ce village est peuplé par la communauté Nat, mais il existe des centaines d'autres villages peuplés par d'autres communautés d'Adivâsi sur le territoire indien. La prostitution est considérée depuis 400 ans comme une tradition dans ce village d'environ 5 000 habitants. Encore de nos jours, plus de 70 % des femmes y sont prostituées (*The Hindu*, 23 mars 2013). Les ONGs, comme *Apne Aap Women Worldwide*, tentent de faire évoluer les mentalités et d'offrir de meilleures chances à ces femmes et enfants. Mais elles sont régulièrement intimidées à la fois par les villageois ne désirant pas perdre leur principale source de revenus, par des policiers corrompus

qui protègent les intérêts des trafiquants, et par des notables des villes voisines qui sont clients de ces femmes prostituées. Fatima Khatoon, activiste de *Apne Aap Women Worldwide*, est née dans la communauté Nat dans l'Etat du Bihar. Mariée de force à un très jeune âge, elle raconte : « *Lorsque j'ai tenté de résister à mes trafiquants et d'aller à la police pour signaler ces réseaux, la police s'est rendue chez moi, a arrêté ma fille de 14 ans et l'a maintenue en cellule toute la nuit. C'était pour m'intimider afin de ne pas résister et pour envoyer un message à ma communauté : il ne faut pas s'opposer au trafic, il doit perdurer au sein de cette communauté* » (Khatoon, 12 novembre 2014). Dans la communauté Dommuri, la tradition veut que la fille aînée aide financièrement sa famille en se prostituant dès sa puberté. Les hommes paient entre 3 000 et 8 000 roupies (41 à 109 €/45 à 118 US\$) pour être leur premier client (*BMC International Health and Human Rights*, 14 avril 2006).

#### ***Devadâsi, Yoginis : quand l'exploitation sexuelle des plus faibles est considérée sacrée***

Du sanskrit « deva » (dieu/déesse) et « dâsi » (serviteur/servante), le système des Devadâsi perdure malgré son interdiction prononcée en 1988. Il consiste à dédier une fille dès son plus jeune âge à une divinité. Selon les régions, les divinités auxquelles sont consacrées les femmes varient, de même que la dénomination de ce rite : Devadâsi, Yoginis, Mathamma. Cette forme d'exploitation sexuelle est prévalente dans les Etats de Karnataka, Maharashtra et Andhra Pradesh. Une étude en 2007 d'*Anti-Slavery International* sur la pratique de l'esclavage sexuel rituel et des « mariages » religieux forcés montre que 93 % des Devadâsi étaient issues de la caste Dalit et 7 % d'entre elles des ethnies minoritaires (Adivâsi) (*Anti-Slavery International*, 2007). En 2006, la Commission Nationale des Femmes dénombrait 48 358 femmes Devadâsi.

La Devadâsi est violée pour la première fois immédiatement après la cérémonie de consécration ou à la puberté, généralement par un homme qui a payé pour ce « privilège », puis est sexuellement exploitée sans répit dans les quartiers commerciaux qui jouxtent le temple ou dans les « quartiers rouges » de prostitution (*Red Light District*) des grandes villes jusqu'à ce qu'elle devienne trop âgée et soit réduite à la mendicité. La plupart sont

« mariées » entre 4 et 8 ans, initiées avant l'âge de 12 ans et deviennent inutiles à leurs exploiters vers l'âge de 30 ans (*Anti-Slavery International*, 2007). Le statut de Devadâsî est une condamnation à vie de privation de vie de famille, de stigmatisation sociale et de discrimination, d'exploitation sexuelle durant la jeunesse, et de pauvreté extrême, surtout à un âge avancé. Cette pratique est, à juste titre, souvent comparée à un sacrifice humain, à de l'esclavage qui perdure malgré son interdiction. En 2014, la Cour Suprême indienne, saisie par l'association *S.L. Foundation*, a condamné un temple du sud de l'Inde (Karnataka) pour exploitation de Devadâsîs. La Cour constatant que, malgré son illégalité, ce système perdurait principalement dans les régions rurales éloignées, elle a donné ordre au gouvernement et à la Commission nationale des femmes de prendre des mesures efficaces pour faire cesser ces pratiques. Chennawa, 65 ans et aveugle, survit grâce aux morceaux de nourriture que lui donnent les pèlerins : « *J'ai été forcée de coucher avec un homme pour la première fois à 12 ans (...) J'étais heureuse d'être avec Yellama. J'aidais ma mère et mes frères et sœurs. Mais regardez mon destin à présent (...) Ma mère, une Devadâsî elle-même, m'a consacrée à Yellama et m'a laissée dans les rues me faire battre et violer. Je ne veux plus de cette déesse, laissez-moi juste mourir* » (*The Guardian*, 21 janvier 2011). La déesse de la fertilité, Yellama, est au cœur de ce rite qui remonte à plus de 2 000 ans. Anciennement, les Devadâsî avaient pour rôle de danser et chanter lors des fêtes et des mariages. Leurs prestations artistiques étant aussi une source d'éveil sensuel, au fil des siècles, le rôle des Devadâsî signifie également d'être disponibles sexuellement.

Le système des Devadâsî se perpétue non pas par son assimilation assez faible à la culture hindouiste moderne, mais plutôt par la complicité de longue date des politiques, les réalités socioculturelles et surtout les intérêts commerciaux considérables. Il est plus que confortable pour une société dominée par les intérêts masculins des castes « supérieures » de faire en sorte de perpétuer l'introduction de jeunes filles issues de groupes défavorisés à la vente de services sexuels sous couvert de devoir sacré. De nos jours, ce système et la persistance des croyances s'y rattachant garantissent une source quasi-intarissable de

victimes à ceux qui sont impliqués dans l'industrie du sexe organisée à grande échelle dans des villes telles que Bombay (Mumbai), Delhi, Kolkata et Gujarat. La crise agricole et les catastrophes environnementales poussent des centaines de milliers d'hommes vers ces villes, qui arrivent pour y chercher du travail sans leur épouse et leur famille. Ce qui constitue de ce fait un marché de consommation pour une prostitution à bas prix. Selon une étude de 2001 faite à Belgaum (Karnataka), 30 % des femmes Devadâsî avaient migré vers les « quartiers rouges » de prostitution (*Red Light District*) de Bombay (Mumbai) et d'autres grandes villes (*Padmavati, Dutta*, 2001). Une enquête des services de santé auprès de ces femmes révèle que 65 % d'entre elles ne se préoccupent pas de leur santé. Les principaux problèmes qu'elles rencontrent sont l'alcoolisme (87 %), les infections sexuellement transmissibles (40 %), les problèmes gynécologiques résultant d'avortements provoqués (35 %) et les violences physiques (25 %). Seuls quelques cas de VIH/Sida ont été observés, et les patientes infectées étaient des jeunes femmes ayant séjourné dans les quartiers de prostitution de Bombay (Mumbai) (*Anti-Slavery International*, 2007).

Les enfants de Devadâsî sont aussi condamnés dès la naissance à être discriminés puisqu'ils n'ont pas été reconnus par leur père. De tous les enfants Indiens, ce sont les plus vulnérables à l'exploitation sexuelle et au trafic des êtres humains, à la fois à cause du statut de leur mère, mais aussi à cause du rôle traditionnellement transmis de génération en génération. Il est évident que si les familles décident de faire de leurs filles des Devadâsî, c'est avant tout pour des raisons économiques de survie. Mais dans les endroits où ce rite est encore très prégnant, la croyance profonde en la déesse-mère Yellama et ses pouvoirs existe encore. Dédier une fille à son culte apporterait richesse, santé et héritiers mâles à la famille sur des générations entières. Dans les familles où il n'y a pas de fils, dédier une fille permet de perpétuer le nom puisqu'elle le transmettra à ses enfants. Cette jeune fille tiendra aussi le rôle d'un fils en aidant ses parents matériellement, leur évitant de devoir se ruiner pour lui fournir une dot afin de la marier. Elle est aussi habilitée à perpétuer les rites lors des funérailles de ses parents, ce qu'en temps normal, seul un fils aîné est autorisé à faire.



Les familles, consacrant encore de nos jours leurs filles à ce rite, sont Dalits à 97 %. Le manque d'éducation explique la perpétration de ces croyances. Les familles savent également que la société, qui exclut leur groupe, ne peut offrir d'autres chances de survie et d'élévation sociale à leurs filles.

### **Les personnes issues de la communauté rom, victimes de la prostitution en Europe**

Cette minorité ethnique est la plus présente en Europe puisqu'elle représente 10 à 12 millions d'individus répartis dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. D'après une étude sur cinq pays (Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, Slovaquie), c'est aussi dans ces pays que la communauté rom compte le plus de victimes de traite des êtres humains (ERRC, mars 2011).

En Bulgarie, le trafic d'êtres humains concerne l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'adoption illégale ou la mendicité forcée. Les personnes issues de la communauté rom représentent approximativement 10 % de la population bulgare et, selon plusieurs fonctionnaires de police bulgares, cette même communauté constitue environ 80 % des personnes victimes de trafic dans le but d'être exploitées sexuellement. Les ONGs, quant à elles, estiment plutôt ce chiffre à 50 % (ERRC, mars 2011).

En République Tchèque, ils représentent 3% de la population totale et les autorités ont une très grande réticence à estimer la proportion des personnes issues de la communauté rom parmi les personnes victimes de trafics. Pour autant, selon des sources officielles bulgares, dans la région frontalière avec l'Allemagne, les personnes issues de la communauté rom représentent plus de 70 % des victimes de trafic dans le but d'être exploitées sexuellement (ERRC, mars 2011).

En Hongrie, selon les informations fournies par deux ONGs qui viennent en aide aux personnes prostituées dans les pays de destination (Suisse et Pays-Bas), entre 25 % et 30 % de leurs bénéficiaires sont des femmes hongroises, dont 80 % sont issues de la communauté rom. Elles représentent une grande partie des personnes exploitées (ERRC, mars 2011).

Dans une recherche publiée il y a quelques mois, le *European Network on*

*HIV/STI Prevention and Health Promotion among Migrant Sex Workers (TAMPEP)* a signalé un nombre très important de personnes issues de la communauté rom parmi les personnes prostituées en Roumanie.

En Slovaquie, 9 % de la population slovaque serait issue de la communauté rom et les représentants d'ONGs estiment que le pourcentage de personnes issues de la communauté rom parmi les personnes victimes de trafics à des fins d'exploitation sexuelle serait de 60 à 90 % des cas connus (OSCE, 2010).

La question des minorités ethniques au regard des effets de la prostitution est très difficile à traiter car elle génère des traitements particuliers. Ainsi, les informations fournies par des ONGs qui offrent de l'aide aux personnes prostituées aux Pays-Bas, en Belgique et en Suisse révèlent que les personnes prostituées issues de la communauté rom sont traitées différemment des autres personnes prostituées issues de l'Union européenne. Selon l'ONG *Breaking Chains Network* intervenant dans le « quartier rouge » de prostitution (*Red Light District*) d'Anvers en Belgique, les personnes prostituées issues de la communauté rom présentent, plus souvent que les autres personnes prostituées non-roms, des marques résultant d'abus commis soit par les clients, soit par les trafiquants (ERRC, mars 2011).

### **Pourquoi les personnes issues de la communauté rom sont-elles vulnérables ?**

#### *Pourquoi les personnes issues de la communauté rom sont-ils vulnérables ?*

Dans le rapport de 2010 sur le trafic des êtres humains, les personnes issues de la communauté rom sont mentionnées comme une minorité vulnérable dans 10 des 28 pays membres de l'Union européenne (Autriche, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Allemagne, Grèce, Hongrie, Portugal, Slovaquie, Royaume Uni). En République Tchèque, en Allemagne, en Hongrie et en Slovaquie, les femmes et les jeunes filles issues de la communauté rom sont même considérées comme étant très vulnérables aux trafics interne et externe à des fins d'exploitation sexuelle (*U.S. Department of State*, juin 2010). Toute personne peut être victime de trafics, indépendamment de son origine ethnique ou de son statut social.

Cependant, un certain nombre de facteurs rendent les personnes plus vulnérables au trafic (pauvreté, exclusion sociale, éducation, illettrisme, enfance dans les orphelinats d'Etat, endettement, environnement familial violent, abus de drogues, discrimination de genre et discrimination ethnique). L'existence d'une expérience antérieure dans la prostitution augmente également la vulnérabilité au trafic. Ainsi, les facteurs de vulnérabilité de la population rom et ceux des autres populations sont majoritairement semblables, notamment lorsque l'on déconstruit le mythe prégnant selon lequel le trafic d'êtres humains serait une pratique culturelle de l'ethnie rom.

### ***Pauvreté et exclusion sociale***

Les personnes issues de la communauté rom sont particulièrement touchées par les problèmes de pauvreté et d'exclusion dans leur pays d'origine. Par exemple, en Bulgarie, 49 % des personnes issues de la communauté rom vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 45,5 % sont au chômage (*Banque Mondiale*, 2010), 47,7 % des foyers issus de la communauté rom n'ont pas de canalisations ou d'égouts, 85 % n'ont pas de toilettes à l'intérieur de la maison et 32,4 % n'ont pas accès à l'eau courante (*ERRC*, 21 avril 2005). En République Tchèque, on estime qu'au moins 60 000 personnes issues de la communauté rom étaient exclues de la société en 2006 (*GAC/Ivan Gabal Analysis & Consulting company*, août 2006). 10 personnes issues de la communauté rom sur 12 rapportent qu'elles ne peuvent pas trouver un travail du fait de leur origine ethnique ou de leur milieu défavorisé. Les jeunes filles issues de la communauté rom sont davantage touchées par ces difficultés que les garçons. Une Hongroise issue de la communauté rom de 27 ans, emmenée en Allemagne pour y être exploitée sexuellement, raconte : « *Quand j'avais 14 ans, mon père a eu un accident et il a dû arrêter de travailler. Ma mère n'avait pas de travail et elle n'avait reçu qu'une éducation basique, donc elle ne pouvait faire que des ménages. Nous étions dans une situation économique difficile. Mes frères et sœurs et moi-même passions beaucoup de temps chez nos amis pour éviter de devoir manger à la maison. Quand j'ai eu 17 ans, ma mère m'a mise sur le trottoir pour que je me prostitue et que j'élimine ainsi toutes nos difficultés* » (*ERRC*, mars 2011).

La pauvreté est également une barrière à l'action des services de prévention qui luttent contre les trafics dans la communauté rom. En Bulgarie, les services d'aide aux victimes expliquent qu'il est très difficile de maintenir une communication constante avec les personnes issues de la communauté rom pour faire de la prévention puisque beaucoup d'entre elles n'ont pas d'accès régulier à un téléphone et n'utilisent pas internet (*ERRC*, mars 2011).

### ***Discrimination de genre***

A cause de la féminisation de la pauvreté, du statut inférieur des femmes dans les sociétés patriarcales et de différentes formes de discrimination dues au genre, les femmes constituent une part importante des personnes victimes de trafic dans le monde, particulièrement à des fins d'exploitation sexuelle (79 % des personnes exploitées sexuellement dont 66 % étaient des femmes et 13 % des filles) (*ONU DC*, 2009). Ce modèle se retrouve exactement parmi les populations de la communauté rom. 37 personnes victimes de trafic ont été interrogées dont 23 femmes et 14 hommes. 17 des 23 femmes ont été exploitées sexuellement. Les femmes issues de la communauté rom sont souvent la cible de multiples formes de discrimination dans un large éventail de situations, ce qui augmente considérablement leur vulnérabilité aux trafics.

### ***Le manque d'éducation***

Les femmes issues de la communauté rom, qui représentent la majorité des personnes exploitées dans ces pays, n'ont reçu qu'une éducation très sommaire et sont souvent quasi-analphabètes. Seuls 25 % des enfants issus de la communauté rom terminent l'école primaire. Le plus haut niveau d'éducation parmi les personnes interrogées en République Tchèque, en Hongrie ou en Slovaquie, est le secondaire. En Slovaquie, sur 11 personnes interrogées, 4 avaient été envoyées en écoles spécialisées pour enfants présentant des déficiences mentales. L'exclusion d'une éducation égalitaire et complète des personnes issues de la communauté rom est réelle, non seulement chez les enfants mais également chez leurs parents. Cette exclusion amène des générations entières en situation de chômage, ce qui augmente les prises de risque et le recours à des mesures désespérées pour gagner de l'argent. Les écoles accessibles uniquement

aux enfants issus de la communauté rom constituent un problème supplémentaire. Ainsi, en Bulgarie, les municipalités rapportent qu'elles organisent des lectures dans les écoles en présence de la police et des ONGs afin de sensibiliser les élèves au phénomène des trafics. Cependant, les autorités déclarent aussi que ces lectures ne sont pas effectuées dans les écoles accessibles uniquement aux enfants issus de la communauté rom, ce qui laisse donc le groupe le plus vulnérable sans accès à une prévention des activités de trafics (ERRC, mars 2011).

### ***Grandir sous la tutelle de l'Etat***

Dans les cinq pays étudiés par le *Centre Européen des Droits des Roms*, des orphelinats sous tutelle de l'Etat, sont considérés comme un facteur clé de vulnérabilité aux trafics, aussi bien pour les enfants issus de la communauté rom que pour les non-roms (ERRC, mars 2011). Les enfants et les jeunes qui sortent de ces institutions se retrouvent souvent isolés, manquant d'un réseau social qui les soutiendrait. Ils ne savent pas vivre de manière autonome et ont très peu d'opportunités d'emploi. Une Hongroise issue de la communauté rom de 35 ans a survécu au trafic sexuel raconte : « *J'ai beaucoup souffert dans ma vie. J'ai grandi sous la tutelle de l'Etat et je n'ai jamais rencontré ma famille. Les gens sensés s'occuper de nous abusaient des enfants et ils ne prenaient pas bien soin de nous. Avec l'aide d'un professeur, j'ai trouvé un HLM et un travail à l'âge de 18 ans. J'ai alors rencontré un homme. Je ne savais pas à qui je pouvais faire confiance (...) Il m'a dupée, j'ai perdu mon appartement et je suis devenue une sans-abri. J'ai commencé à boire et je suis devenue une prostituée à Budapest. La police m'a souvent trouvée. Parfois ils voulaient me frapper ou m'uriner dessus. J'ai rencontré un homme qui m'a vendue comme prostituée et esclave domestique à un autre homme. J'ai finalement réussi à m'enfuir et je suis retournée revoir ce dernier voir, j'étais enceinte et nous avons eu une fille. Un ami nous a offert un appartement où nous installer. Notre enfant a été confiée aux services de protection de l'enfance puisque nous n'avions pas notre propre maison et pas de travail. Je suis en train d'essayer de récupérer mon enfant* » (ERRC, 2007).

### ***Violence domestique et toxicomanie***

La violence domestique et la toxicomanie peuvent exister indépendamment de l'exploitation sexuelle d'une personne, mais se rencontrent souvent lorsque cette personne est victime de trafic. Les propos d'une femme de 35 ans issue de la communauté rom interrogée en Hongrie en mars 2010 illustrent très bien ce constat : « *Je suis réticente à me remémorer mon enfance, car dès que je le fais, il y a seulement des mauvaises choses qui me viennent à l'esprit. Je pense que j'avais environ 6 ou 7 ans, c'est en tout cas ce dont je me souviens, quand mon grand-père a commencé à abuser sexuellement de moi. J'avais très peur de mon grand-père [qui vivait dans la même maison]. J'ai commencé à traîner dans les rues avec des amis, de plus en plus souvent, pour éviter d'avoir à retourner à la maison* ». Puis elle a commencé à prendre de la drogue qui l'a conduite à entrer dans la prostitution pour pouvoir se payer ses doses. Elle est devenue redevable à un dealer qui l'a ensuite vendue. « *L'homme m'a fait entrer dans une voiture et m'a emmené dans les bois. Il m'a attaché à un arbre et m'a violée. Après cela, il m'a installé dans un appartement quelque part dans le centre-ville mais je ne savais pas où j'étais. Je ne sais pas combien de temps s'est écoulé, peut-être un an puisque je me souviens avoir vu les toits couverts de neige. Tous les jours, l'homme m'amenait un ou deux clients qui avaient des demandes perverses. J'étais souvent frappée, mais j'ai aussi dû frapper d'autres personnes. Il y a eu des fois où des personnes ont éteint leur cigarette sur moi, ou alors je devais satisfaire plusieurs hommes en même temps. Il ne m'a jamais donné d'argent, mais il m'amenait de la drogue tous les jours* » (ERRC, mars 2011).

En matière d'exploitation sexuelle, le rapprochement entre les 3 communautés que propose ce texte est donc pertinent. Dans les trois régions, les femmes et les enfants constituent la majorité des personnes victimes de trafics à des fins d'exploitation sexuelle. Ces minorités sont rendues plus vulnérables par les difficultés matérielles, le racisme et l'exclusion, qui se sont perpétués de génération en génération. Leur comparaison pose la question de l'éducation des individus à l'indépendance, seule lutte efficace contre la vulnérabilité. Comment réformer les orphelinats pour enfants issus de la

communauté rom dans les pays de l'Est, éradiquer la discrimination culturelle dont sont victimes les Dalits et Adivâsî, ou revenir sur les conséquences désastreuses de la colonisation telles que les internats d'Etat pour les Autochtones ?

### Sources

- « Dalit girl beaten up as her shadow falls on high caste muscleman », *The Times of India*, 16 juin 2015.
- Banque Mondiale, *Roma at a Glance*, 2010.
- Bennett M., Shangreux C., « Applying Maslow's Hierarchy Theory », *The First Peoples Child and Family Review*, Vol.2, n°1, 2005.
- Black M., *Women in ritual slavery: Devadasi, Jogini and Mathamma in Karnata and Andhra Pradesh, Southern India*, Anti-Slavery International, 2007.
- Cahn C., Guild E., *Recent Migration of Roma in Europe*, Organization for Security and Co-Operation in Europe (OSCE), High Commissioner on National Minorities, 2<sup>nd</sup> edition, octobre 2010.
- Chalifoux T. (Présidente), Johnson J.G. (Vice-Présidente), *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain: Plan d'action pour le changement*, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Parlement du Canada, 6<sup>ème</sup> rapport, octobre 2003.
- Colundalur N., « Devadasis are a cursed community », *The Guardian*, 21 janvier 2011.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Dandona R., Dandona L., Anil Kumar G., et al., « Demography and sex work characteristics of female sex workers in India », *BMC International Health and Human Rights*, Vol.6, n°5, 14 avril 2006.
- ERRC, *Breaking the silence: Trafficking in Romani Communities*, European Roma Rights Centre and People in Need, mars 2011.
- ERRC, *Collective Complaint: European Roma Rights Centre v. Bulgaria*, European Roma Rights Centre, 21 avril 2005.
- ERRC, *Dis-Interest of the Child: Romani Children in the Hungarian Child Protection System*, décembre 2007.
- ERRC, *Imperfect Justice: Anti-Roma Violence and Impunity*, European Roma Rights Centre, mars 2011.
- ERRC, *Parallel Report by the European Roma Rights Centre concerning Bulgaria*, Written comments of the European Roma Rights Centre concerning Bulgaria to the CEDAW Council for consideration at the 52<sup>nd</sup> session, 9-27 juillet 2012.
- EU-Midis - *European Union Minorities and Discrimination Survey: Main Results Report*, European Union Agency of Fundamental Rights, 2009.
- Farley M., *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Routledge, 2004.
- GAC/Ivan Gabal Analysis & Consulting company, *Analysis of socially excluded Roma localities in the Czech Republic and the absorption capacity of entities involved in this field*, août 2006.
- Gaedtker F., Parameswaran G., « Nat Purwa: Where prostitution is a tradition », *Al Jazeera*, 19 janvier 2013.
- Gorkoff K., Runner J., *Being heard: The experiences of young women in prostitution*, Fernwood Publishing Co., Ltd., 4<sup>ème</sup> édition, 1<sup>er</sup> septembre 2004.
- Joffres C., Mills E., Joffres M., et al., « Sexual slavery without borders: trafficking for commercial sexual exploitation in India », *International Journal for Equity in Health*, Vol.7, n°22, 25 septembre 2008.
- Khatoon F., « La prostitution: une violence sexuelle. La parole aux survivantes ! : Témoignage de Fatima Khatoon », in : *Prostitution et traite des êtres humains dans le monde: une exploitation des plus vulnérables -*

*Congrès abolitionniste international*, CAP International, Fondation Scelles, Mouvement du Nid, 12 novembre 2014.

- Kumar R., « A tainted tradition », *The Hindu*, 23 mars 2013.

- Lynne J., *Colonialism and the Sexual Exploitation of Canada's First Nations Women*, American Psychological Association, 106<sup>th</sup> Annual Convention, San Francisco, 17 août 1998.

- McKenzie B., Morrissette V., « Social Work Practice with Canadians of Aboriginal Background: Guidelines for Respectful Social Work », *The Manitoba Journal of Child Welfare*, 2003.

- Mishra Y., Pandit N., « Violence against Dalit Women », *Legally India (Blog)*, 25 août 2014.

- Native Women's Association of Canada, *Violence against Aboriginal women and girls: An issue paper*, 20-22 juin 2007.

- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), *Global report on trafficking in persons*, décembre 2009.

- Padmavati Y., Dutta M., *Empowerment of Devadasis*, Myrada, Karnataka, NOVIB, 2001.

- Pandit E., « The modern horrors of India's ancient injustice: how a government has abandoned millions-and they are fighting back », *Salon*, 22 octobre 2015.

- Peebles G., « Gender and caste discrimination in India », *Redress Information & Analysis*, 16 mars 2014.

- Pierce A.S., *Shattered Hearts: The commercial sexual exploitation of American Indian Women and Girls in Minnesota*, Minnesota Indian Women's Resource Center, 2009.

- Sethi A., « Domestic sex trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications », *First Peoples Child & Family Review*, Vol.3, n°3, 2007.

- Soundararajan T., « India's caste culture is a Rape culture », *The Daily Beast*, 6 septembre 2014.

- UN Special Rapporteur on violence against women, *Dalit women – Facing multiple forms of discrimination*, IDSN input to the UN Special Rapporteur on violence against women in connection with her visit to India between 22 April-1 May 2013.

- U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *2008 Human Rights Reports: Czech Republic*, 25 février 2009.

- Urban Native Youth Association, *Full Circle*, 2002.

- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2010.

- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.

- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.

- Dalit Solidarity:  
<http://www.dalitsolidarity.org/dalits-and-untouchability.html>

- National Campaign on Dalit Human Rights (NCDHR): <http://www.ncdhr.org.in/dalits-untouchability/qui-sont-les-dalits-et-qu2019est-ce-que-12019201cintouchabilite201d>

- PNUD India:  
<http://www.in.undp.org/content/india/en/home/countryinfo/challenges.html>

---

<sup>1</sup> Habitation isolée où des jeunes filles sont maintenues contre leur gré et forcées à se livrer à la prostitution.